

RAPPORT N° 485 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 30 MARS 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 22 au 29 mars 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme survenus au Burundi.

Durant cette période, deux (2) personnes ont été assassinées dans les provinces de Cibitoke et Muyinga.

Le rapport mentionne aussi le cas d'une (1) personne qui a été grièvement blessée par des Imbonerakure dans la province de Ngozi et celui d'une (1) personne qui a été arbitrairement arrêtée et détenue en province de Mwaro.

Enfin, le rapport met en exergue deux (2) cas d'enlèvements opérés par des agents du Service National de renseignement dans les provinces de Gitega et Muyinga.

1. Violations du droit à la vie

2.

-Le Le jeudi 16 mars 2025, aux environs de 20 heures, une policière prénommée Adidja a assassiné par balles, tirées à bout portant, une femme connue sous le nom d'Eugénie Mukawera, à son domicile situé au quartier Kinyota, dans la commune et province de Muyinga.

Selon des témoins oculaires, les deux femmes s'étaient disputées un peu plus tôt sur le chemin de retour vers leurs domiciles, après avoir passé plusieurs heures ensemble à partager un verre dans un bistro de la localité. Le différend aurait été provoqué par une relation extraconjugale entre la victime et le concubin de la policière.

D'après les mêmes sources, quelques minutes plus tard, Adidja s'est rendue au domicile d'Eugénie Mukawera et a exigé avec insistance qu'on lui ouvre la porte. Les enfants de la victime ont fini, non sans hésitation, par accéder à sa demande. Dès qu'Eugénie s'est présentée, Adidja lui a tiré dessus à bout portant, la tuant sur le coup.

SOS-Torture Burundi a appris que l'auteure du crime s'est immédiatement rendue au commissariat de police de Muyinga, où elle a déposé son arme et avoué les faits.

L'organisation appelle à l'ouverture d'une enquête impartiale afin que l'auteure de ce crime soit poursuivie et sanctionnée conformément à la loi.

-Le samedi 29 mars 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une trentaine d'années, a été découvert à la transversale 9, sur la colline de Rusiga, commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke, à moins de 500 mètres du bureau provincial et à proximité de la rivière Nyamagana.

Selon des témoins, le corps de la victime était décapité, et sa moto neuve a été retrouvée sur les lieux du crime. La dépouille a été transférée à la morgue de l'hôpital de Cibitoke.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête rigoureuse et impartiale afin d'identifier les auteurs de ce crime et de les traduire en justice.

2. Violation du droit à l'intégrité physique

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que le vendredi 21 mars 2025, vers 20 heures, deux Imbonerakure¹, Emmanuel Ndarushimana et un certain Suguru, surnommé Washushe, ont violemment battu et grièvement blessé un homme connu sous le nom de Ndikumana, alors qu'il rentrait à son domicile. Les faits se sont déroulés dans la vallée séparant les collines de Nyabikenke et Buhigiranka, en commune de Nyamurenza, province de Ngozi.

Selon des membres de sa famille, ces Imbonerakure ont failli l'égorger à l'aide d'un couteau dans le but de lui voler une somme de cinquante mille francs burundais (50.000 FBu) qu'ils avaient aperçue sur lui. Heureusement, il a été sauvé in extremis par des habitants de la colline de Nyabikenke, alertés par ses cris de détresse, tandis que les deux agresseurs prenaient la fuite.

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

Les mêmes sources indiquent que la victime a été évacuée au centre de santé de Nyamurenza, où elle reçoit actuellement des soins médicaux.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête impartiale afin d'interpeller Emmanuel Ndabarushimana et Suguru et de les traduire en justice, pour qu'ils soient sanctionnés conformément à la loi.

3. Violation du droit à liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraire

- Le lundi 24 mars 2024, à la tombée de la nuit, des policiers du commissariat communal de Kayokwe, en province de Mwaro, ont arbitrairement arrêté Tharcisse Nshimirimana, enseignant et représentant provincial de la jeunesse du parti CNL pro-Agathon Rwasa dans cette province, avant de le conduire directement au cachot communal de Kayokwe.

Selon des membres de sa famille, Tharcisse Nshimirimana a été arrêté sans mandat et aucun motif ne lui a été communiqué. Ils soupçonnent un mobile politique, estimant que cette arrestation aurait été instiguée par des militants de l'aile dissidente du parti CNL, dirigée par Nestor Girukwishaka.

SOS-Torture Burundi appelle à la libération immédiate de Tharcisse Nshimirimana afin de mettre fin à sa détention arbitraire.

4. Cas d'enlèvements ou de disparitions forcées

- Le dimanche 23 mars 2025, à la tombée de la nuit, vers 19 heures, trois Imbonerakure, dont Antoine Basabose et un autre surnommé Kinyenyi, ont enlevé un jeune homme de 33 ans, Schadrac Nkunzimana, sur la colline de Mukoni, dans la commune et province de Muyinga, avant de le conduire à bord d'un véhicule de type TI aux vitres teintées, immatriculé C0444A, vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, le véhicule était conduit par Kinyenyi, qui serait le chauffeur habituel de Shabani Nimubona, président de la ligue des jeunes Imbonerakure dans la nouvelle province de Buhumuza, un individu également

connu pour son implication dans de nombreux crimes, incluant des cas d'assassinats et de disparitions forcées.

- Le lundi 24 mars 2025, dans la matinée, vers 11 heures, des agents du Service national de renseignement (SNR), dirigés par le responsable provincial du service à Gitega, Venant Ndayishimiye, ont enlevé Emmanuel Mfitye, âgé de 60 ans, à son domicile situé au quartier Musinzira, dans la commune et province de Gitega, et l'ont conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins oculaires, Emmanuel Mfitye, ancien militant du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD) — suspendu depuis 2017 —, ancien inspecteur provincial de l'enseignement et cadre du ministère de l'Éducation à Gitega, aujourd'hui à la retraite, a été interpellé juste à la sortie de son domicile, alors qu'il s'apprêtait à vaquer à ses occupations personnelles. Il a été immédiatement emmené à bord d'un véhicule pick-up blanc aux vitres teintées, appartenant au responsable provincial du SNR à Gitega, vers une destination inconnue.

SOS-Torture Burundi exhorte l'Administration générale du SNR à révéler le lieu de détention d'Emmanuel Mfitye et à communiquer les motifs de son enlèvement.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.